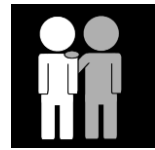


Mode d'emploi de la commission éthique

Nous vous conseillons de lire ce mode d'emploi avec un aidant.



L'éthique est une réflexion sur les règles de bonne conduite.
La bonne conduite c'est ce que l'on a le droit de faire
et ce qui est interdit.

L'éthique se base sur la vie de chaque personne dans la société.

Une commission éthique existe à l'Adapei 69.

Une commission est un groupe de personnes
qui discutent.
Une commission est un groupe de personnes
qui travaillent ensemble.



1. A quoi sert la commission éthique de l'Adapei 69 ?

La commission éthique donne des avis.

La commission peut donner un avis :

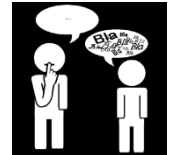
- aux personnes accompagnées,
- aux familles,
- et aux professionnels.

La commission éthique peut donner un avis :

- sur la vie personnelle de la personne,
- sur la vie de la personne en établissement,
- sur la vie de la personne en société.

L'avis est secret

quand on parle de la vie privée des personnes.



L'avis est pour tout le monde quand il parle :

- de l'Adapei 69
- des établissements.



2. Que fait la Commission Éthique ?

La commission éthique se réunit 3 à 4 fois par an.

La commission éthique :

- Accompagne les personnes à avancer dans leur projet de vie,
- Aide les aidants à accompagner les personnes,
- Aide les professionnels.

La commission éthique respecte les droits des personnes en groupe et en individuel.

3. De quoi parle la commission éthique ?

La commission éthique parle des droits.

Les droits c'est par exemple le droit de voter.

La commission éthique parle de la vie privée.

La vie privée c'est par exemple :

- la Vie Affective et Sexuelle,
- la religion.



La commission aide à trouver un accord entre :

- les demandes de la personne,
- les demandes de sa famille
- les règles de l'établissement

4. Qui est dans la Commission Ethique ?

Le Conseil d'Administration de l'Adapei 69

nomme les personnes de la commission éthique pour 3 ans.

Le conseil d'administration est un groupe de personnes.

Le conseil d'administration prend des décisions importantes pour l'avenir de l'Adapei 69.



Les personnes de la commission Éthique sont :

- Le Président de l'Adapei 69
- Le Directeur Général de l'Adapei 69
- 2 représentants des familles des adhérents de l'Adapei 69

Un représentant est un porte-parole des personnes.

Un adhérent est une personne qui paye une cotisation.

Un adhérent est d'accord avec les valeurs de l'Adapei 69.

- 2 personnes du Conseil d'Administration de l'Adapei 69
- 1 représentant des personnes accompagnées de l'Adapei 69
- 4 représentants des professionnels de l'Adapei 69
- 1 invité extérieur présent tout le temps
- 1 invité extérieur présent de temps en temps

Les invités ne sont pas de l'Adapei 69.

5. Comment faire une demande à la Commission ?

Toutes les personnes de l'Adapei 69 peuvent demander un avis à la Commission.

1. Je trouve le document sur le site internet de l'Adapei 69 ou dans le livret d'accueil.

Le document s'appelle :

Formulaire de Saisine de la commission Ethique.

2. Je remplis le document.



3. Je l'envoie par email à : commissionethique@adapei69.fr



ou je l'envoie par courrier à l'adresse :

Adapei 69

75 Cours Albert Thomas

69003 LYON

